



# GRANGERMONT

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### MAIRIE

6 rue de l'École  
45390 Grangermont

Tél. : 02.38.39.10.55

[mairie.grangermont@wanadoo.fr](mailto:mairie.grangermont@wanadoo.fr)

Mardi 15h30/18h30  
Vendredi 8h30/11h30  
Ou sur rendez-vous

SITE INTERNET  
[www.grangermont.fr](http://www.grangermont.fr)

---

### URGENCE SICAP

Tél. : 02.38.30.29.16

### RELÈVE DES COMPTEURS

Entre le 10 & 28 février 2025

### URGENCE MÉDECIN

Sans médecin ou en son  
absence

Tél. : 0 801 90 45 00

## Le mot de Madame le Maire

Grangermontois, Grangermontoises,

En ce début d'année 2025, c'est avec une grande joie et beaucoup de gratitude que je vous adresse, au nom du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité. Que cette nouvelle année vous apporte à vous et à vos proches des moments de joie partagés, de bien-être et de réussites personnelles et collectives.

Dans notre petite commune, nous avons la chance de vivre ensemble dans un cadre qui nous est cher et de partager des moments simples mais précieux. C'est dans cette proximité que réside la force de notre commune, et c'est aussi cette solidarité qui nous permet de faire face aux défis qui se présentent à nous.

De nouveaux projets vont voir le jour, des améliorations à notre cadre de vie continueront d'être mises en œuvre et nous ferons tout notre possible pour maintenir la qualité des services que nous vous offrons, malgré les contraintes. Ensemble, nous continuerons à faire en sorte que notre village reste un lieu agréable et dynamique.

Cependant, nous le savons, dans un espace aussi proche, le respect des uns et des autres est essentiel. Chacun de nous a sa propre histoire, ses propres aspirations, et nos différences sont une richesse, pas un obstacle. C'est pourquoi, il est primordial que nous poursuivions dans la voie du respect mutuel et de la bienveillance. Le dialogue, la tolérance et l'écoute doivent être nos guides au quotidien pour préserver cette harmonie qui fait la force de notre village. Le respect est le ciment de notre vivre-ensemble, et c'est avec ce principe que nous pourrions surmonter les épreuves et continuer à construire un avenir serein pour nous tous.

Je vous souhaite à tous une très belle année, pleine de petits bonheurs quotidiens, de découvertes et de réussites. Que cette nouvelle année nous apporte à tous sérénité et enthousiasme pour faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Stéphanie Goffinet.



## COMMÉMORATION



Pour la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945, après le dépôt de gerbes au monument aux morts dans le cimetière de Grangermont et la lecture du message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRAILLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants le verre de l'amitié a été offert par la commune. Un moment convivial toujours très apprécié.



Comme à l'accoutumée, l'association de chasse a planifié sa traditionnelle brocante le jeudi de l'Ascension. Heureusement, le soleil était au rendez-vous. Les brocanteurs, les visiteurs, les exposants de Grangermont et bien d'autres ont pu déguster le traditionnel sandwich merguez. Des producteurs locaux étaient aussi là pour faire découvrir leur production. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles de l'association pour cette manifestation.



Dès 18h30 nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente, lors de cette manifestation nous avons pu, avec plaisir, nous retrouver autour du verre de l'amitié et d'un barbecue accompagné de salades et de mignardises confectionnées par Nicolas, jeune diplômé en pâtisserie.



## OCTOBRE ROSE

Cette année, Grangermont a été le point de ravitaillement de la manifestation en faveur d'Octobre Rose organisée par la ville de Puiseaux. Les rues de Grangermont se sont vues envahir de marcheurs, motards et cyclistes, tous vêtus de rose pour la bonne cause. Octobre rose permet de recueillir des fonds pour la recherche sur les déclencheurs du cancer du sein, sa prévention, son diagnostic, son traitement ainsi que sa guérison.



Exceptionnellement cette année, la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée sans la présence de Madame le Maire mais cette dernière a pu compter sur le soutien de l'équipe municipale qui a organisé cette cérémonie dans le respect de la tradition. Hommage à tous les « morts pour la France » suivi du verre de l'amitié dans la salle polyvalente.



## REPAS DE FIN D'ANNÉE

Cette année le repas de fin d'année s'est déroulé le 15 décembre 2024, 28 convives ont répondu à l'invitation et ont pu déguster le délicieux repas confectionné par Traiteur Fraîcheur. À l'heure du goûter, les enfants de la commune, nous ont rejoints pour partager un spectacle de magie et le Père-Noël est venu nous rendre visite, lire un conte aux enfants et leur distribuer des chocolats. Ce moment reste toujours magique pour tous.



# TRAVAUX

Grâce aux subventions du Département du Loiret, la commune a pu se doter d'équipements neuf pour l'agent technique en achetant notamment un nouveau tracteur tondeuse, une élagueuse, une visseuse ainsi qu'un compresseur auprès de LOISIRS SERVICE et COMET ESPACE AUBADE.

Le département du Loiret a également permis à la commune avec l'aide de la Préfecture de réaliser l'aménagement de l'allée principale du cimetière, exécuté par l'entreprise MERLIN TP.

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP) a quant à lui subventionné la commune pour le remplacement des éclairages intérieurs de la mairie, de la salle polyvalente ainsi que de l'atelier municipal, opéré par l'entreprise LENOIR.

Cette année, la commune a également procédé à la réparation des deux portes des ateliers municipaux, réalisée par l'entreprise VICTORNI, ainsi qu'à la création de deux nouveaux bassins d'infiltration effectuée par l'entreprise MERLIN TP.

Nous avons également procédé à la rénovation du logement communal, notamment avec la réfection du parquet dans deux pièces, la peinture de tous les murs et plafonds ainsi qu'au remplacement de la VMC. La peinture et la réfection du parquet ont été réalisées par l'entreprise LA BELLE DEMEURE, et le remplacement de la VMC par l'entreprise LENOIR.

# NOËL

Cette année la commune a investi dans de nouvelles illuminations de Noël et a procédé à la réparation des illuminations de rue réalisée par des bénévoles de la commune. Ainsi grâce à la générosité de certains donateurs, nous avons pu vous proposer pour la toute première fois un décor féérique. UN GRAND MERCI À TOUS !



# Les finances de Grangermont à fin 2024

**392 013€ au service de la commune**

D'où provient cet argent ?

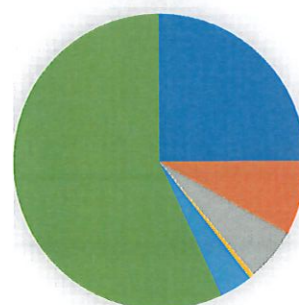
Il provient :

## Des RECETTES de fonctionnement : 392 013€

54 865 € sont versés par l'État dont 31 784 € au titre des dotations et 23 081 € au titre des droits de mutation (vente de biens).

Les 337 148 € restant proviennent des recettes suivantes :

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| ▪ Impôts locaux     | 97 917 €  |
| ▪ Salle Polyvalente | 1 780 €   |
| ▪ Divers            | 14 501 €  |
| ▪ Excédent 2023     | 222 950 € |



- Impôts locaux
- Dotations de l'Etat
- Droits de mutations
- Salle polyvalente
- Divers
- Excédent 2023

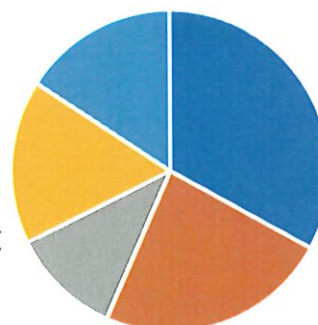
Où va cet argent ?

Il est utilisé pour :

## Des DEPENSES de fonctionnement : 171 212 €

904 € sont reversés à l'Etat au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) et 27 320 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais au titre des attributions de compensation. Les 142 988 € restants se répartissent comme suit :

|                        |          |
|------------------------|----------|
| • Charges de personnel | 56 468 € |
| • Charges courantes    | 40 457 € |
| • Elus locaux          | 19 032 € |
| • Divers               | 27 031 € |



- Charges de personnel
- Charges courantes
- Elus locaux
- Etat
- Divers

## Et le financement des INVESTISSEMENTS

**En 2024 le déficit dégagé par la commune se monte à 47 619€.**

Ce déficit conjugué aux excédents des années précédentes, laisse la commune excédentaire de 174 600 € et permet des investissements sans augmenter les taux d'imposition de la commune.

En 2024 ont été réalisés le remplacement de l'éclairage des bâtiments communaux, l'achat d'un tracteur tondeuse et outillage divers.

# Les finances de Grangermont à fin 2024

**56 013 € réservé au budget assainissement**

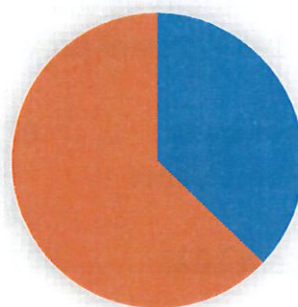
D'où provient cet argent ?

Il provient :

**Des RECETTES de fonctionnement : 56 013 €**

Elles proviennent des revenus suivants :

- Vente de produits 20 734€
- Divers 35 279€



■ Vente de produits

■ Divers

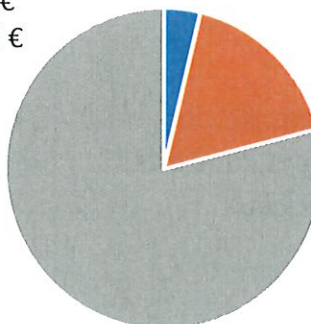
Où va cet argent ?

Il est utilisé pour :

**Des DEPENSES de fonctionnement : 42 513€**

Elles se répartissent comme suit :

- Atténuation de produits 1 558 €
- Charges courantes 7 345€
- Amortissement 33 610 €



■ Atténuation de produits

■ Charges courantes

■ Amortissement

**Et le financement des INVESTISSEMENTS**

En 2024 le déficit dégagé par le budget assainissement se monte à 17 903.71€.

Ce déficit conjugué aux excédents des années précédentes, laisse le budget assainissement excédentaire de 7 494.47 €.

En 2024, la construction de deux nouveaux bassins d'infiltrations a été effectuée.



# SIAEP Boësses Échilleuses Grangermont

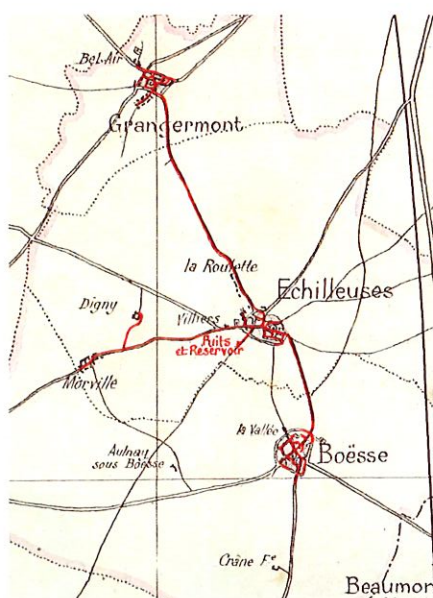
1922 – 2024

Le préfet du Loiret a officialisé l'institution d'un syndicat intercommunal entre les communes d'Échilleuses, Boësses et Grangermont, pour l'établissement et l'exploitation en commun d'une distribution d'eau.

L'arrêté a été fait et signé par le préfet du Loiret P. Genebrier le 2 mai 1922 à Orléans.

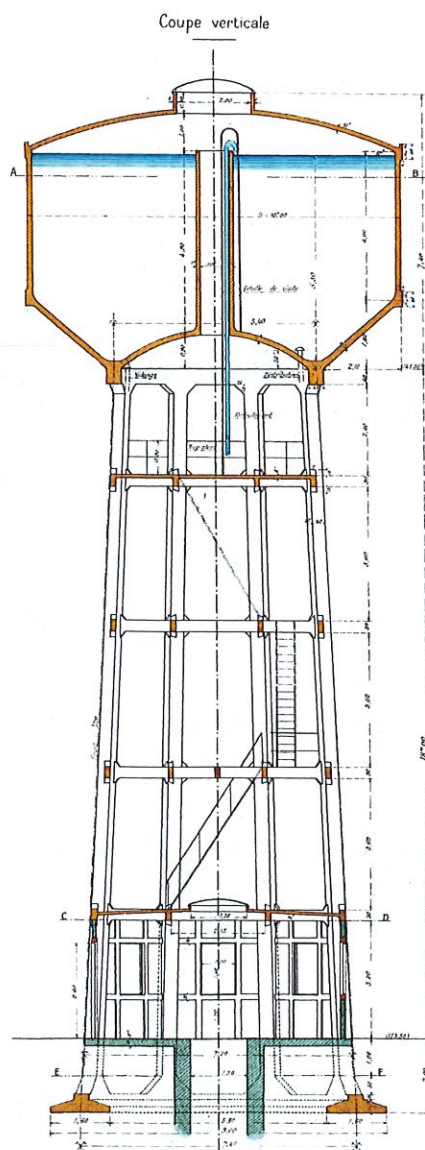
Le 1<sup>er</sup> juin 1922 s'est réuni le premier conseil syndical du SIAEP-BEG en la mairie d'Échilleuses. Étaient présents MM. Combe, Girard, Vassord, Gillet, Naudin et Pilard. Sous la présidence du doyen d'âge M. Combe. Ont été élus, M. George Girard Président et M. Louis Vassord vice-président.

Le 18 novembre 2024 s'est réuni le dernier conseil syndical du SIAEP-BEG, sous la présidence de Aude Pillavoine, des vice-présidents, JF. Langlois et P. Petiot. Les autres membres du conseil étaient G. Boulay, Y. Goffinet, B. Hyais et P. Legros.



Dès 1922 le réseau d'eau potable a vu le jour sur papier et il n'est pas très différent d'aujourd'hui ; il ne manque que les interconnexions avec Aulnay sous Boësses et le hameau de Crânes.

Les plans du Château d'eau étaient aussi sur la table ; à l'origine il était prévu ouvert, mais lors de sa construction en 1927, il avait pris l'aspect général d'aujourd'hui.



ÉCHILLEUSES (Loiret) — Le Château d'eau

## DE LA NAISSANCE DU SYNDICAT À L'INAUGURATION DU RÉSEAU

Conseil du 12 juin 1922 : Le président et les conseillers demandent que le service des Ponts et Chaussées soit autorisé à dresser le projet et à surveiller les travaux du service d'adduction et de distribution d'eau potable, des communes faisant partie du syndicat.

Conseil du 10 octobre 1922 : Le président donne lecture du projet établi par M. Renaud ingénieur en chef du département du Loiret, qui est approuvé à l'unanimité.

Conseil du 10 janvier 1923 : Vu l'urgence par l'inquiétude des populations ; certains puits étant encore à sec et vu la très mauvaise qualité de l'eau de ces puits, le conseil demande l'autorisation d'entreprendre dès maintenant, les travaux d'avant puits et de forage. (Le dossier étant à la sous-préfecture de Pithiviers, pour aller ensuite à la Commission Sanitaire, puis à Orléans au Conseil Départemental de l'Hygiène, pour arriver enfin sur le bureau du ministre de l'Agriculture)

Conseil du 18 novembre 1923 : Suite à un éboulement, il a été nécessaire de creuser un nouveau puits à quelques mètres du premier.

Conseil du 7 octobre 1924 : M. Lanson puisatier chargé de l'avant puits, rencontre de grandes difficultés à traverser les terres argileuses.

Conseil du 17 juin 1925 : Le président donne la parole à M. Renaud ingénieur en chef du Département du Loiret, qui explique que pour des raisons techniques, il faut abandonner momentanément l'avant puits et commencer le forage.

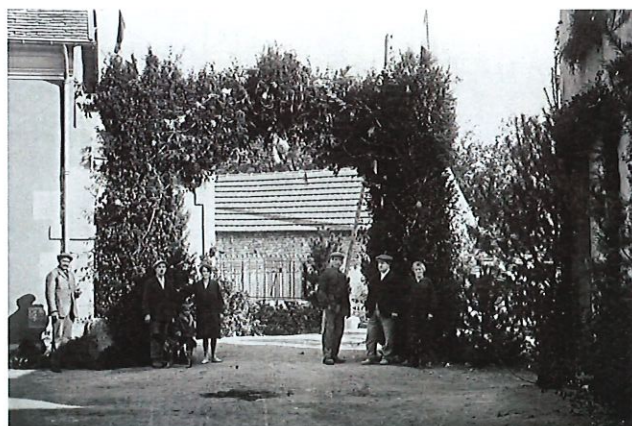
Conseil du 16 janvier 1926 : M. Renaud ingénieur en chef du Département du Loiret, rend compte des difficultés de l'avancement des travaux et expose les pourparlers qu'il a engagés avec le chef de service des sondages de la Société Auxiliaire des Distributions d'Eau. Le conseil décide de faire exécuter par la SADE, divers travaux d'aménagement, pour livrer une eau de qualité.

Conseil du 27 avril 1926 : M. Renaud ingénieur en chef du Département du Loiret présente le croquis côté du forage et rappelle que plusieurs essais de pompes ont été effectués.

Conseil du 20 août 1926 : Suite à la demande de soumissions (devis) : l'entreprise Bosc pour l'installation de la station de pompage et les établissements Limousin pour la construction du château d'eau et de la salle de pompage, ont été retenus par le conseil syndical.

Conseil du 19 mai 1927 : Le président expose au conseil que la construction du Château d'eau est terminée et qu'il est d'usage de donner un pourboire aux ouvriers.

Conseil du 16 septembre 1927 : Les travaux de creusement d'avant puits de M. Lanson, de forage de captation par la SADE et de construction du château d'eau et de la salle de pompage par les établissements Limousin, reçoivent la réception définitive des travaux.



L'ouverture des vannes, distribuant l'eau potable tant attendue, a eu lieu en 1928. Pour fêter l'évènement, les habitants édifièrent dans les rues des arcs de triomphe de verdure. Ci-dessus, une carte postale de la rue de la Porte du Château à Échilleuses.

### Quelques détails sur la construction des ouvrages :

**Pour le forage :** le sable, vient du lit de la Loire ; avec au maximum 20% de grain faisant moins d'un demi-millimètre et ne doit pas dépasser 10 mm pour la maçonnerie et 5 mm pour les jointements. Le ciment de laitier est livré en sac, en satisfaisant les conditions de la ville de Paris. Il est produit par le mélange à froid de chaux hydraulique éteinte et blutée, et de laitier basique de hauts fourneaux, granulé et broyé. Le ciment de laitier est à prise lente et à durcissement lent, dans un milieu humide. Il doit contenir moins de 15% d'alumine avec plus de 42% de chaux et une quantité de soufre à moins de 1% d'acide sulfurique.

**Pour le réseau de distribution :** Il se fera avec des conduites en fonte. Elles seront à emboîtement et cordon du type Universel Pont à Mousson de profil A. La fonte sera de 2<sup>ème</sup> fusion et de première qualité, exempte d'écornures, soufflures, crevasses, gouttes froides et autres défauts préjudiciables.

Avant d'être livrées, les conduites seront chauffées dans des étuves et enduites au coaltar (goudron de houille). La réception provisoire des conduites se fera à l'usine, en présence de l'ingénieur, pour des essais à la presse hydraulique pendant 10 minutes.

Les tranchées auront une profondeur permettant d'avoir 90 cm de terre au-dessus de la conduite. Elles seront assemblées par des joints à emboîtement et cordon, mais aussi à brides lorsque ce sera nécessaire. Lors de l'assemblage, il sera laissé 1 cm de jeu pour la dilatation. Cet intervalle sera rempli avec de la corde imprégnée de goudron de résine, roulée régulièrement autour du bout mâle, matée au refus et disposée de manière à laisser un vide de 4 cm de profondeur pour recevoir le plomb ; lequel sera lui-même maté après refroidissement, pour que les joints soient parfaitement étanches.

Plus d'un siècle plus tard il reste encore une conduite toujours utilisée entre Échilleuses et Grangermont.

### **NOUVEAU FORAGE**

Le 26 mars 1992 une inspection par caméra a révélé que le forage est en très mauvais état :

La partie émergée présente de nombreux dépôts en saillie de carbonates, fait qui souligne un défaut d'étanchéité.

La partie immergée de la chambre de pompage est très encroutée et se délite sous forme de feuillets.

La partie crépinée est déformée dans sa partie haute, à moins 95 mètres du niveau du sol et présente des altérations par plaques.

En revanche, l'eau est d'excellente qualité grâce aux écrans géologiques : Sable et grès de Fontainebleau et surtout, molasse d'Étréchy.

L'ouvrage actuel a une profondeur de 119 mètres 50.

Au titre de l'avant-projet, on envisagera de forer plus profond, à 140 mètres. Le syndicat souhaite au titre de la sécurité, que deux pompes puissent être placées dans l'ouvrage.

*Courrier de la Direction Départementale de l'Agriculture du Loiret, reçu le 1 juin 1995 par la sous-préfecture*

Le comblement de l'ancien forage demandé par l'arrêté préfectoral était d'un mois. Le président du syndicat en a demandé la prolongation pour un délai de 6 mois. Il fut comblé avec de la bentonite, une roche argileuse d'origine volcanique.

Pour les travaux du nouveau forage, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIAEP BEG. La maîtrise d'œuvre par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret. Le suivi technique par l'agence centre d'ANTEA et les travaux ont été attribués à l'entreprise BRULÉ de Lathus.

Les travaux ont débuté le **9 février 1998** et se sont terminés le **24 avril 1998**, pour un forage de 150 mètres, après avoir traversé de :

0 à 11 m – Calcaire de Pithiviers  
11 à 36 m – Molasse du Gâtinais  
36 à 65 m – Calcaire d'Étampes  
65 à 90 m – Sable de Fontainebleau  
90 à 96 m – Molasse d'Étréchy  
96 à 126 m – Calcaire de Brie  
126 à 132 m – Marne de Romainville  
132 à 150 m – Calcaire de Campigny

L'analyse réglementaire effectuée par le laboratoire départemental d'analyse, indique une eau de bonne qualité chimique, compatible avec une distribution d'eau potable, excepté pour le sélénium dont la valeur dépasse les 10 ug/l réglementaires dictés par la commission européenne (12,3 ug/l). Résultat, l'ouvrage ne peut pas être exploité.

Dès la fin des travaux du nouveau forage, le syndicat n'a pas arrêté d'être harcelé, pour qu'il mette au point une solution pour diminuer son taux de sélénium. Alors que le sélénium est indispensable au corps humain ; on donne des pilules de sélénium aux personnes en manque. Cet harcèlement, s'est arrêté quand la commission européenne a enfin rétabli le taux maximum autorisé à 20 ug/l en 2024. Entre temps, il a fallu attendre près de 7 années, en décembre 2004, pour avoir enfin l'autorisation d'utiliser l'eau du nouveau forage.

## 2024

Depuis plusieurs décennies Boësses et Grangermont, réclamaient le raccordement direct de leurs communes au château d'eau, pour avoir un plus grand débit. Avant d'arriver dans leurs canalisations qui traversaient les champs environnants, l'eau est obligée de traverser le village d'Échilleuses, d'où un débit ralenti. La bonne gestion du syndicat a permis de faire une interconnexion, avant la rétrocession de la compétence de distribution d'eau potable à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, grâce aussi, à la création par la commune d'Échilleuses, d'un chemin de pourtour créé pour les agriculteurs. Cette interconnexion a été faite pour la commune de Grangermont, car la plus haute géologiquement et la plus éloignée. Quand les nouveaux gestionnaires du réseau, se pencheront sur l'interconnexion avec Boësses, le boîtier pour cette dérivation est déjà installé au pied du château d'eau.



Un siècle plus tard, les machines ont remplacé la pelle et la pioche.

Ainsi se termine l'histoire de 102 ans, d'un syndicat formé à l'origine à perpétuité, par l'article n°2 de l'arrêté du préfet du Loiret, le 2 mai 1922. Ce fut une histoire portée par des gens passionnés et fiers de laisser un ouvrage en très bonne santé.



# EAU & ASSAINISSEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la compétence eau et assainissement a été reprise par la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais.

Cette dernière a fait le choix de déléguer cette compétence à deux prestataires qui sont Véolia pour l'eau et Aqualia pour l'assainissement (collectif et non-collectif).

**Vos nouveaux interlocuteurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025  
pour l'eau potable, l'assainissement collectif et non-collectif**



## Service EAU POTABLE

### Un point d'accueil

ouvert au public depuis mardi 7 janvier :

**5 rue du Fort 45390 Puiseaux**

*Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30*

*Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30*

### Un accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le  
samedi de 9h à 12h

### Une astreinte technique

disponible 24h/24 et 7 jours/7

Numéro unique

**0969 323 529**



## Service ASSAINISSEMENT

### Un point d'accueil

ouvert au public :

**8 rue de Châtillon 45390 Puiseaux**

*Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h*

*Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h*

### Un accueil téléphonique

aux jours et horaires d'ouverture

### Une astreinte technique

disponible 24h/24 et 7 jours/7

Numéro unique

**02 38 06 07 07**



Pour rappel, il est interdit de jeter dans les toilettes : lingettes, serviettes et tampons hygiéniques, masques chirurgicaux etc.

# URBANISME



Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 vous pouvez réaliser vos demandes de travaux sur la plateforme SIRAP à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr/#/communesList>  
Cette plateforme permet que votre dossier soit traité plus rapidement par le service instructeur, puisqu'elle évite les délais de traitement postaux.

En cas de doute, concernant vos travaux, la mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'instruction des dossiers d'urbanisme étant refacturé à la commune, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de tout changement concernant votre déclaration.

## CHATS

Cette année encore, la commune finance une campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec l'association PEA située à Ondreville-sur-Essonne et le cabinet vétérinaire « VétPuiseaux ».

**Petit rappel** : un couple de chats non stérilisé peut engendrer plus de 20 milles descendants en 4 ans. Une solution a fait ses preuves : **la stérilisation**.

Une fois capturés et stérilisés, les chats errants sont identifiés puis relâchés sur leur territoire d'origine ou adopté.

Cette année, 10 chats qui ont été stérilisé par la commune, pour une somme de 750.00 €.

## CARNAVAL

Cette année la ville de Puiseaux a organisé un carnaval et a convié toutes les communes puiseautines à y participer. Le thème étant les Jeux Olympiques, la commune a réalisé, grâce à l'aide d'une dizaine de grangermontois se réunissant les samedis après-midi dans l'ancienne salle de classe, un char sur la natation comme l'illustre la photo ci-contre.

La commune renouvelle sa participation pour 2025 sur le thème de *l'Île aux trésors*.



## CIVISME



**Chiens** : nous vous remercions de bien vouloir ramasser leurs déjections. **Pensez à notre agent technique !!** Par ailleurs la commune a pris un arrêté concernant l'obligation de tenir les chiens en laisse dans le centre-bourg.

**Déchets** : nous vous remercions de ne pas jeter vos mégots de cigarette et autres déchets sur les voies publiques.

**Sécurité routière** : pour rappel, la vitesse est limitée à 50 km/h dans les rues de Grangermont. Étant donné l'étroitesse de certaines rues, nous vous prions de ralentir votre allure.



Nous vous rappelons qu'une agence postale est à votre disposition à la mairie de Boësses du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ainsi que le vendredi après-midi de 15h30 à 16h45.

Elle réalise la plupart des opérations liées aux courriers et colis : affranchissement, vente de timbres, lettres recommandées, changements d'adresses, réexpéditions, etc. En revanche, les services financiers et bancaires y sont très limités, de même que les retraits d'espèces.

## RAPPEL

**Boîte à livres** : nous l'avons installée sous l'abribus de la commune, depuis juillet 2023. Nous vous rappelons qu'elle sert **uniquement** à déposer des livres. Merci de respecter l'emplacement prévu à cet effet.

**Bruits de voisinage** : pour rappel, les bruits domestiques et bruits de chantiers (outils de bricolage et de jardinage, appareils de diffusion du son et de la musique, ...) sont autorisés de 8h00 à 12h et de 13h à 20h en semaine, de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

**Brûlage des déchets** : Il est interdit de jour comme de nuit toute l'année.

**Stationnement** : Une recrudescence d'acte de vandalisme nous est signalée par la gendarmerie, c'est pourquoi nous vous remercions de stationner vos véhicules dans votre cour lorsque cela est possible. Ce qui permettra de faciliter le travail de notre agent technique ainsi que la circulation dans nos rues étroites.

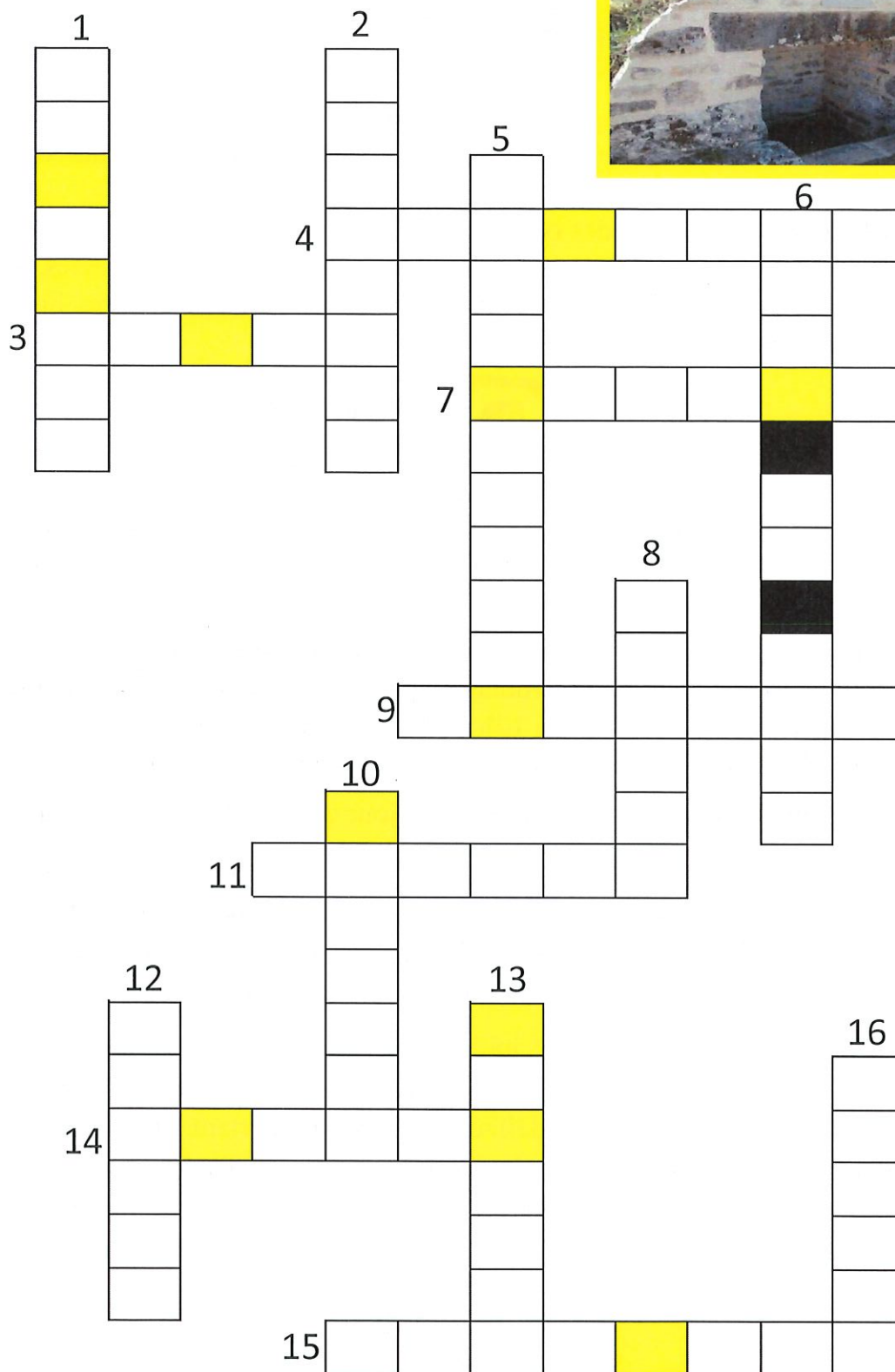
**Site internet** : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la commune est dotée d'un site internet. Vous pourrez notamment y retrouver tous les comptes rendus des conseils municipaux ainsi que les délibérations s'y rapportant, des informations diverses concernant la communauté de communes Pithiverais Gâtinais, le règlement ainsi que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), des informations concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ainsi que pour nos seniors.



Les modalités de la collecte des encombrants changent en 2025, après la campagne de collecte des encombrants de 2024, plusieurs maires de communes ont demandé qu'elle ne soit pas reconduite. Beaucoup de déchets se sont retrouvés sur la voirie après le passage du camion de collecte suite au non respect des consignes de tri. Les agents communaux ont dû faire le travail de ramassage des différents dépôts. De plus, les tournées de plusieurs camions voulant récupérer des déchets avant le camion de collecte (ferraille, déchets électriques et électroniques...) sur l'ensemble du territoire ont créé des perturbations. Le SITOMAP proposera une collecte réservée aux personnes de 70 ans et plus ou à mobilité réduite, sur rendez-vous (0 800 94 29 78), avec un nombre d'objets volumineux restreints.

**Pour rappel, la collecte des déchets ménagers a lieu tous les mardis après-midi.**

# MINI JEUX



1 : Manifestation du Jeudi de l'Ascension

2 : Carrosse de l'agent communal

3 : Annonce l'hiver

4 : Animation intercommunale

5 : Nom du village

6 : Espace pour enfants

7 : Gîte de la commune

8 : Prénom de la secrétaire de mairie

9 : Local de l'employé communal

10 : Composition d'un foyer

11 : Structure administrative

12 : Système d'assainissement

13 : Considération de son prochain

14 : Ancien nom des habitants

15 : Sport phare du Sud de la France

16 : Lieu de culte



# FICHER POPULATION

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement **informatisé** par **Le Maire de Grangermont sis à Grangermont (45390), 6 rue de l'École** pour **constituer un fichier population et un fichier enfants qui nous permettront de vous contacter et/ou de vous inviter aux diverses animations proposées par la commune**

**Le responsable de traitement a désigné le GIP RECIA sis à Olivet (45160), 151 rue de la Juine en qualité de délégué à la protection des données.**

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **aucune communication.**

Les données sont conservées pendant **10 ans**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : [mairie.grangermont@wanadoo.fr](mailto:mairie.grangermont@wanadoo.fr), 6 rue de l'École 45390 Grangermont, 02.38.39.10.55*

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

## Formulaire de collecte – Fichier population

Le fichier population est un fichier constitué à des fins d'information ou de communication en lien avec l'activité de la commune à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Il permet également à la collectivité de procéder à la mise à jour de sa population. Toutes les informations recueillies dans ce formulaire sont facultatives et basées sur le consentement des personnes.

Sans retour de votre part, vous risquez de ne pas être convié à certaines de nos manifestations (père-noël par exemple).

### Adresse du foyer :

.....  
.....

|                   | <u>Personne 1</u> | <u>Personne 2</u> |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nom               |                   |                   |
| Prénom            |                   |                   |
| Date de naissance |                   |                   |
| Téléphone         |                   |                   |
| E-mail            |                   |                   |

|                   | <u>Enfant</u> | <u>Enfant</u> | <u>Enfant</u> | <u>Enfant</u> |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nom               |               |               |               |               |
| Prénom            |               |               |               |               |
| Date de naissance |               |               |               |               |

Signature:

*À découper et retourner par mail ou dans la boîte aux lettres*